

EMPLACEMENTS DE PARKING à LE PONTET



Un lot adjudgé à 3.500€ et les deux autres adjudgés au SDC

Type de bien : EMBLEMES DE PARKING

Mise à prix : NBRE DE LOT : 3 - 3.400,00 euros/chacun

Localisation : LE PONTET (84130)

Adjudication : 21 NOVEMBRE 2024 A 14 HEURES

Avocat poursuivant : Maître MARTINEZ Anthony

Maître MARTINEZ Anthony - Avocat au Barreau d'AVIGNON

120 Impasse des Prêles, Immeuble Rolland BARTHES à AVIGNON

TEL 04 90 22 00 88 - Mail : contact@amcavocats.fr



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**D'emplacements de parking
situé 19B avenue Guillaume De Fargis, Lieudit « FARGUEE » à 84130 LE PONTET**

LE 21 NOVEMBRE 2024 A 14 HEURES,

devant le Juge de l'Exécution, à l'audience de vente aux enchères publiques sur licitation du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite ville, 2 Boulevard Limbert à 84000 AVIGNON, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Dans un ensemble immobilier dénommé « LES JARDINS DE FARGUES », Sis 19B avenue Guillaume De Fargis, Lieudit « FARGUEE » à 84130 LE PONTET et cadastré AL n°168 pour une contenance de 47a et 44ca, les lot n°8, 9 et 10.

- **Pour le LOT 1 (soit le lot 8 de copropriété) :** un emplacement de parking portant le numéro 8 sur le plan au rez-de-chaussée et les 15/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété,
- **Pour le LOT 2 (soit le lot 9 de copropriété) :** un emplacement de parking portant le numéro 9 sur le plan au rez-de-chaussée et les 15/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété,
- **Pour le LOT 3 (soit le lot 10 de copropriété) :** un emplacement de parking portant le numéro 10 sur le plan au rez-de-chaussée et les 15/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété,

LOT 8 :

Écrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024

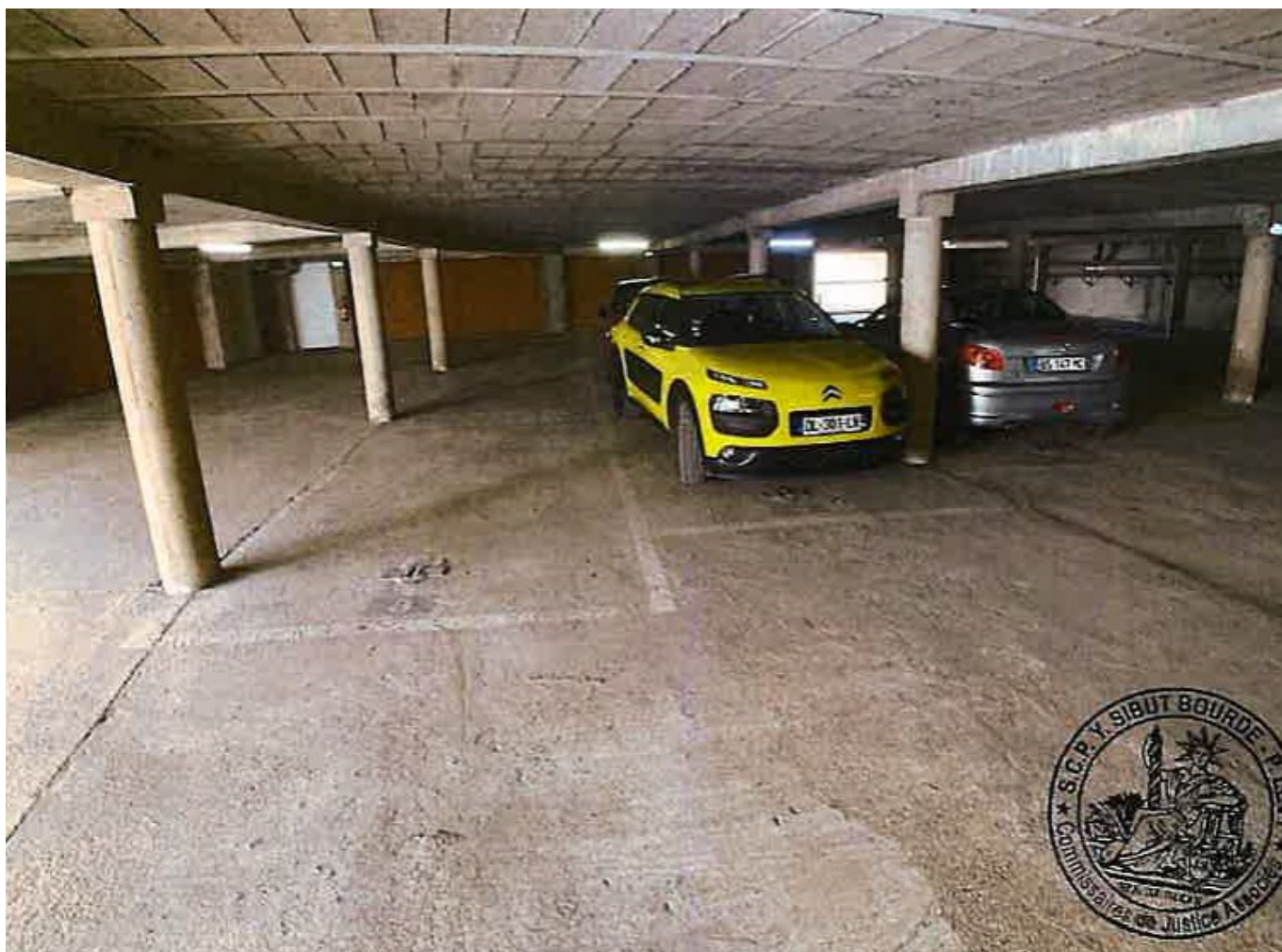


LOT 9 :

Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024

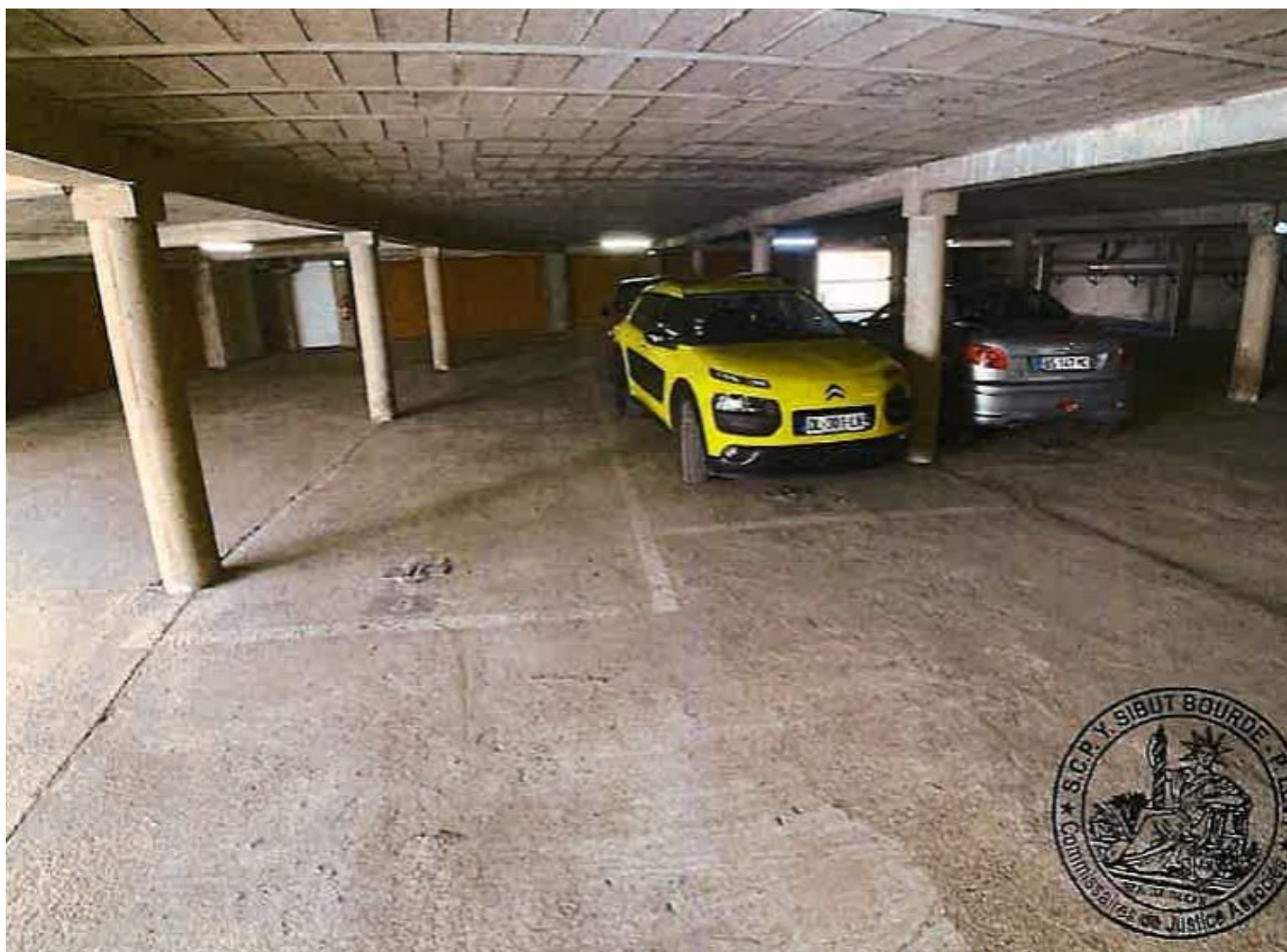


LOT 10 :

Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024



Les biens sont plus amplement décrit dans les Procès-verbaux descriptif dressés par la SCP SIBUT BOURDE LEVY, en date du 4 avril 2024, annexés au cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON

VISITE : LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024 de 11h à 12h par la SCP SIBUT BOURDE LEVY (Tel. :



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024

04.90.16.44.44)

LOT 1 (correspondant au lot 8 de copropriété) : 3.400,00 euros (TROIS MILLE QUATRE CENT EUROS)

LOT 2 (correspondant au lot 9 de copropriété) : 3.400,00 euros (TROIS MILLE QUATRE CENT EUROS)

LOT 3 (correspondant au lot 10 de copropriété) : 3.400,00 euros (TROIS MILLE QUATRE CENT EUROS)

outre les charges et conditions énoncées au cahier des conditions des charge

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, contre chèque de banque d'un montant représentant 10 % de la mise à prix sans être inférieur à 3.000 euros, à l'ordre du bâtonnier de l'Ordre des avocats.

PROCÉDURE :

Syndicat des copropriétaires Les Jardins de FARGUES, dont le siège social est 19bis Avenue Guillaume de Fargis 84130 LE PONTET (France), représenté par son Syndic en exercice, la SAS CITYA TORTEL, inscrite au RCS d'AVIGNON sous le numéro 706 920 089, dont le siège social est 45 boulevard Albin Durand 84200 CARPENTRAS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat, Maître Anthony MARTINEZ, SELARL ANTHONY MARTINEZ, Avocat au Barreau d'Avignon demeurant 120 Impasse des Prêles, Immeuble Rolland BARTHES 84000 AVIGNON

Le cahier des charges et conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON - Juge de l'Exécution - où tout prétendant peut en prendre connaissance.

Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux de licitation sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des charges et conditions de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Au Cabinet de Maître MARTINEZ Anthony - Avocat au Barreau d'AVIGNON, 120 Impasse des Prêles, Immeuble Rolland BARTHES à AVIGNON, Tél. : 04.90.22.00.88

Ou au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Avignon, où le cahier des conditions de vente a été déposé sous le RG n°24/01030



Ecrit par Echo du Mardi le 9 octobre 2024

Signé : l'avocat
Maitre MARTINEZ Anthony